

111

REVUE BELGE  
DE  
**NUMISMATIQUE,**

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—  
1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.



**BRUXELLES,**

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1877

## SUPPLÉMENT

A L'ESSAI

SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DES COMTES DE FLANDRE

DES MAISONS DE BOURGOGNE ET D'AUTRICHE.

---

PLANCHE III.

---

Depuis la publication de mon travail sur les monnaies des comtes de Flandre des maisons de Bourgogne et d'Autriche, j'ai eu connaissance de quelques types qui m'avaient alors échappé. Ce sont ces pièces dont je viens aujourd'hui donner la description.

### JEAN SANS PEUR.

1. ✠ IOH̄S · D · · · · COM FL<sup>2</sup>. Dans le champ : FL.

Rev. ✠ MO — NET — T NO — VT NO. Croix coupant la légende.

Billon noir. Poids : 0 gr. 90.

Une pièce chargée d'oxide pèse un gramme; et une autre plus usée 0 gr. 80.

Une variété a la légende du droit terminée par FLT.

Lorsque j'ai donné la série des monnaies noires des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne (1), j'ai

(1) *Revue numismatique française*; nouvelle série, t. XI, 1866.

décrit la double mite au type précédent, frappée ensuite de l'instruction du 30 avril 1407, et j'ajoutais que je ne connaissais pas la mite de ce système. Un heureux hasard m'en a fait rencontrer, tout récemment, plusieurs exemplaires, tous également fort mal frappés, et auxquels plusieurs lettres manquent. Au reste leur poids correspond bien à celui qui résulte de l'instruction monétaire, lequel est 0 gr. 906.

Il faut remarquer la singulière façon dont est composée la légende du revers ; au lieu de mettre simplement, comme sur la double mite, *moneta flandrie*, le graveur a commencé par ces mots *moneta nova*, et s'étant probablement aperçu que la place lui manquait, il a terminé comme trompe l'œil par  $\Omega\Omega$ , ou peut-être  $F\Omega$ , car l'avant-dernière lettre est incertaine, ce qui n'est pas étonnant vu la négligence avec laquelle ces mites ont été fabriquées.

### PHILIPPE LE BON.

2.  $P\eta S \circ DVX \circ BVVG \circ \xi \circ COM \circ FL\Lambda\Omega-$   
 $\Omega RIE$ . Deux écussons juxtaposés ; celui de gauche, de Bourgogne moderne, celui de droite, de Flandre, surmontés d'un heaume de profil à gauche, dont le cimier est une fleur de lis.

*Rev.* ✠  $\Omega\Omega\epsilon\tau\tau \circ \Omega\Omega\tau \circ \epsilon\Omega\Omega\epsilon\tau\iota S \circ$   
 $FL\Lambda\Omega\Omega RIE$ . Croix pattée, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis.

Gros. Arg. Poids : 2 gr. 72.

3. ✠  $P\eta S \circ DVX \circ BVVG \circ \xi \circ \epsilon\Omega\Omega\epsilon S \circ$   
 $FL\Lambda\Omega\Omega$ . Deux écussons juxtaposés ; celui de gauche, de Bourgogne moderne ; celui de droite, de Flandre.

Rev. ✱ MONE — ITX : COM — ITIS : F —  
LITNO. Croix coupant la légende et cantonnée d'une fleur  
de lis au 2<sup>e</sup> canton, et d'un lion au 3<sup>e</sup>.

Demi-gros. Arg. Poids : 4 gr. 30.

J'ai donné dans mon premier travail sur les monnaies des  
comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, le double  
gros de cette série, et j'ai cru devoir le classer parmi les  
pièces émises en vertu de l'ordonnance du 12 juin 1425,  
bien que cette ordonnance ne mentionnât pas de monnaies  
d'argent. Je crois devoir encore persister dans mon attri-  
bution. En effet, l'instruction du 14 septembre 1427, à  
laquelle on pourrait être tenté de rattacher ces monnaies,  
donnent les poids réglementaires suivants :

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Double gros . . .      | 3 gr. 60. |
| Gros . . . . .         | 2 13.     |
| Demi-gros. . . . .     | 1 06.     |
| Quart de gros. . . . . | 0 815.    |

poids qui sont tous inférieurs d'une notable quantité à  
ceux des monnaies que nous avons sous les yeux. Il ne me  
paraît donc pas rationnel d'admettre, alors que c'est tou-  
jours le contraire qui arrive, que des espèces ayant un  
poids supérieur à celui prescrit aient pu être mises en  
circulation. La question se trouve donc encore réservée,  
jusqu'au moment où l'on retrouvera l'instruction produite  
à la suite de l'ordonnance de 1425, ou bien les comptes  
des maîtres de la monnaie de Flandre à cette date.

### CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

4. ✠ SANCTVS ✠ — ANDREAS ✠ Saint-André, nimbé, debout de face ; à ses pieds une molette d'éperon.

*Rev.* ΚΑΤΟΛΗ — VS ✠ ΘEI ✠ — GRΑ ✠ ΕΘ — ✠ ΦΛΑΝΔ. Écusson aux armes de Bourgogne moderne, sur une croix pattée coupant la légende.

Florin d'or. Or. Poids : 3 gr. 39.

Variété des pièces décrites sous les nos 57 et 58 de mon essai. Cette variété consiste surtout, indépendamment de la disposition des légendes, dans la molette d'éperon au-dessous du Saint-André, qui doit être une marque monétaire d'atelier ou plutôt de maître de la monnaie.

5. Même type et même légende du droit, que le précédent.

*Rev.* ✠ ΚΑΤΟΛΟΥS ✠ ΘEI ✠ GRΑ ✠ ΕΘ ✠ ΦΛΑΝΔ.  
Écusson aux armes de Bourgogne moderne.

Demi-florin. Or. Poids : 1 gr. 70.

Variété du n° 59 de mon essai, consistant surtout dans la suppression des mots DVX ✠ BVRG dans la légende du revers, et l'absence de l'épicycloïde entourant l'écusson. La molette d'éperon, qu'on voit sous le saint, indique que cette division a été émise en même temps que la pièce précédente.

6. ✠ STLVV ✠ FΛΕ ✠ POPVLV : ΠVVΩ : ΔOMINE ✠ 1474. Deux lions assis, affrontés, séparés par un briquet d'où s'échappent des étincelles : sous la plinthe, une molette d'éperon.

*Rev.* ΚΑΤΡΟΙΥΣ \*ΔΕΙ \*ΓΡΑ \*ΔΥΧ \*ΒΟΡΓ \*  
 ΕΟΜ \* FL. Écusson à sept quarts sur une croix dont  
 les extrémités sont fleuronées.

Double briquet. Arg. Poids : 2 gr. 90.

La principale différence qui existe avec le n° 65 des  
 planches de mon essai, consiste en ce que les légendes du  
 droit et du revers sont interverties. Je considère cette  
 pièce comme faisant partie de la première émission des  
 monnaies frappées en vertu de l'ordonnance de 1474. En  
 voici le motif. Jusqu'alors, le nom du prince figurait sur  
 le côté où se trouvaient les armoiries, qui était considéré  
 comme type du droit, du moins pour la monnaie d'argent.  
 Le graveur du coin du double briquet aura suivi les mêmes  
 errements; mais on ne tarda pas à se convaincre que le  
 public regardait plutôt les deux lions affrontés comme  
 type principal : alors on changea les coins, pour graver  
 de ce côté le nom du comte. C'est ce qui explique pour-  
 quoi la pièce que nous donnons ici, est si rare.

### MARIE.

7. \* ΣΑΝΔΥΣ \* — \* ΑΝΔΡΕΥΣ \* Saint André,  
 nimbé, debout de face. A ses pieds une molette d'éperon.

*Rev.* ΜΑΡΙΑ — ΔΥΔΙΣΣ — Α \* ΒΓ \* ΕΟ —  
 \* FLΑΟ? Écusson à sept quarts, sur une croix pattée  
 partageant la légende.

Demi-florin. Or. Poids : 4 gr. 51.

Variété du n° 69 des planches de l'essai précité, consis-  
 tant surtout en ce que l'écusson du revers est posé sur  
 une croix.

## PHILIPPE LE BEAU.

### MINORITÉ.


8. ✠ PH<sup>s</sup> • TRACHID • AVST • BVRC • CO  
• FLAND • Armoiries à dix quarts remplissant tout le  
champ.


Rev. BENEDEICT • ANIMA • — • REX • —  
DOMINO. Croix évidée au centre où se trouve une fleur  
de lis, coupant la légende, et cantonnée de deux lions et  
de deux fleurs de lis.

Gros. Arg. Poids : 1 gr. 60.

Une autre pièce pesant 1 gr. 80 a la légende du droit  
terminée par CO • FLAND, et l'ordre des cantons du  
revers est différent.

Variétés du n° 7 des planches des monnaies des comtes  
de Flandre de la maison d'Autriche. On remarquera  
que leur poids se rapproche beaucoup plus du poids légal  
que celle que j'ai figurée sous ce numéro.

9.  PH<sup>s</sup> • TRACHIDVC • AVSTRIE • BVRC  
FLAN. Armoiries à dix quarts occupant tout le champ.

Rev.  MAXIMILIAN • REX • ROMANOR;  
• PATRIS. Croix aux extrémités fleuronées, portant en  
cœur une fleur de lis, et cantonnée de deux lions et de  
deux couronnes.

Gros. Arg. Poids : 1 gr. 55.

Sur un autre exemplaire dont le poids est de 1 gr. 50,  
la légende du droit commence par un lion, et elle est  
ainsi : PH<sup>s</sup> • TRACHIDV • AVST • BVRC • CO  
• FLAND, et celle du revers est : MAXIMIL • REX

• ROMANOR • PATTER. Les mots sont séparés par des trèfles.

Variétés du n° 51 de nos planches de l'essai précité, consistant dans le cantonnement de la croix du revers.

---

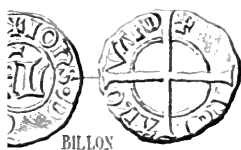
Toutes les pièces reproduites sur la planche ci-jointe, sauf les n°s 1, 8 et 9, appartiennent à l'ancienne collection Dewismes.

DESCHAMPS DE PAS.

---



1



2



3



4



5



6



7



8



9

